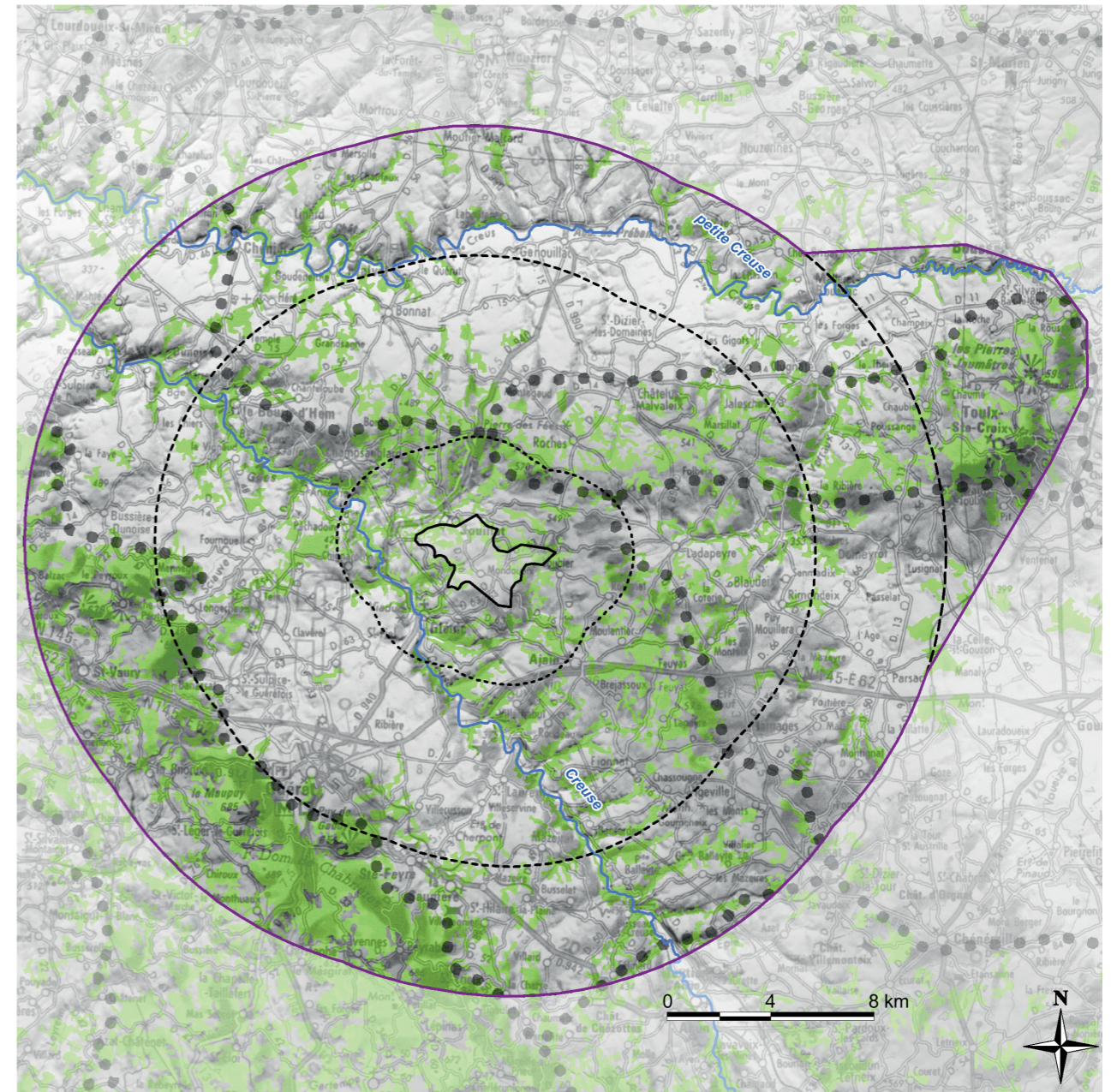


- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- unité paysagère
- cours d'eau principal
- aire d'étude paysagère
- bassin visuel théorique maximum du site d'étude si toute la superficie de ce dernier est réhaussée de 180m (le calcul ne prend en compte que le relief)

Carte 9 : Le rôle du relief dans les perceptions
 Source : ©IGN Scan 250@/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX



- site éolien
- périmètre 3km
- périmètre 10km
- périmètre 15km
- unité paysagère
- cours d'eau principal
- forêt (d'après Corine Land Cover)
- aire d'étude paysagère

Carte 10 : Le site d'étude dans son contexte forestier
 Source : ©IGN Scan 250@/BD Alti® ; Corine Land Cover ; BORALEX



Méthodologie : la coupe

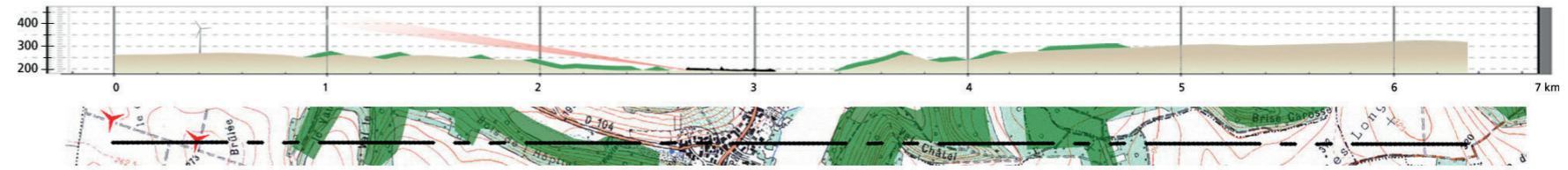
« La coupe est particulièrement représentative de la profondeur réelle du territoire, c'est-à-dire ce qui est effectivement perçu, et ce qui ne peut être perçu. Elle permet également de rendre compte de l'échelle du relief et de sa distance aux points de vue. »

(Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010).

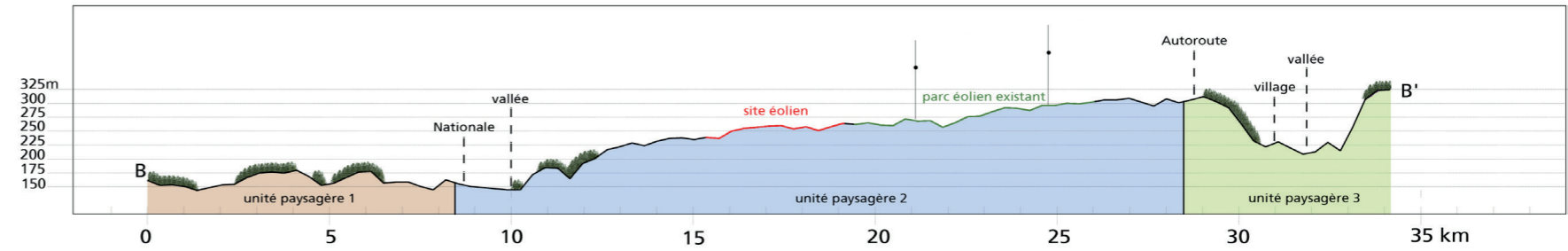
La **coupe sans exagération altimétrique** permet de représenter fidèlement le terrain. Tous les rapports d'échelle (verticale et horizontale) sont respectés entre les éoliennes et le relief. Néanmoins, selon le contexte (ex. : relief faible) et selon les paramètres à illustrer et vérifier (ex. : effet écran), elle peut ne pas être adaptée. En effet, la coupe peut parfois manquer de lisibilité. Certains détails nécessaires à l'analyse des perceptions (bâti, végétation, etc.) sont alors difficiles à représenter (car trop petits). (Coupe 1)

Quand la coupe n'est plus lisible (non distinction des éléments paysagers) ou qu'elle ne rentre plus dans le format d'impression, alors il peut s'avérer judicieux d'exagérer l'axe vertical.

En effet, la **coupe avec exagération altimétrique** permet de mettre en évidence les variations de relief et l'efficacité de certains obstacles visuels (relief, végétation, bâti...) perceptibles sur le terrain et non identifiables sur la coupe sans exagération altimétrique. Elle facilite également son intégration dans un format A4 ou A3. Par contre, elle ne respecte plus les rapports d'échelle entre l'éolienne et le relief. **C'est pourquoi ce type de coupe est à lire avec précaution** : elle permet de vérifier la visibilité depuis un point de vue mais ne permet pas d'évaluer les rapports d'échelle entre l'éolienne et le paysage (l'éolienne peut paraître démesurée sur la coupe alors que sur le terrain l'effet de domination sera atténué par la distance). C'est pourquoi, dans ces coupes, les éoliennes sont préférentiellement représentées de manière schématique. Un trait suffit alors à figurer la hauteur de l'éolienne pour tester leur visibilité ou non depuis un point de vue. (Coupe 2)

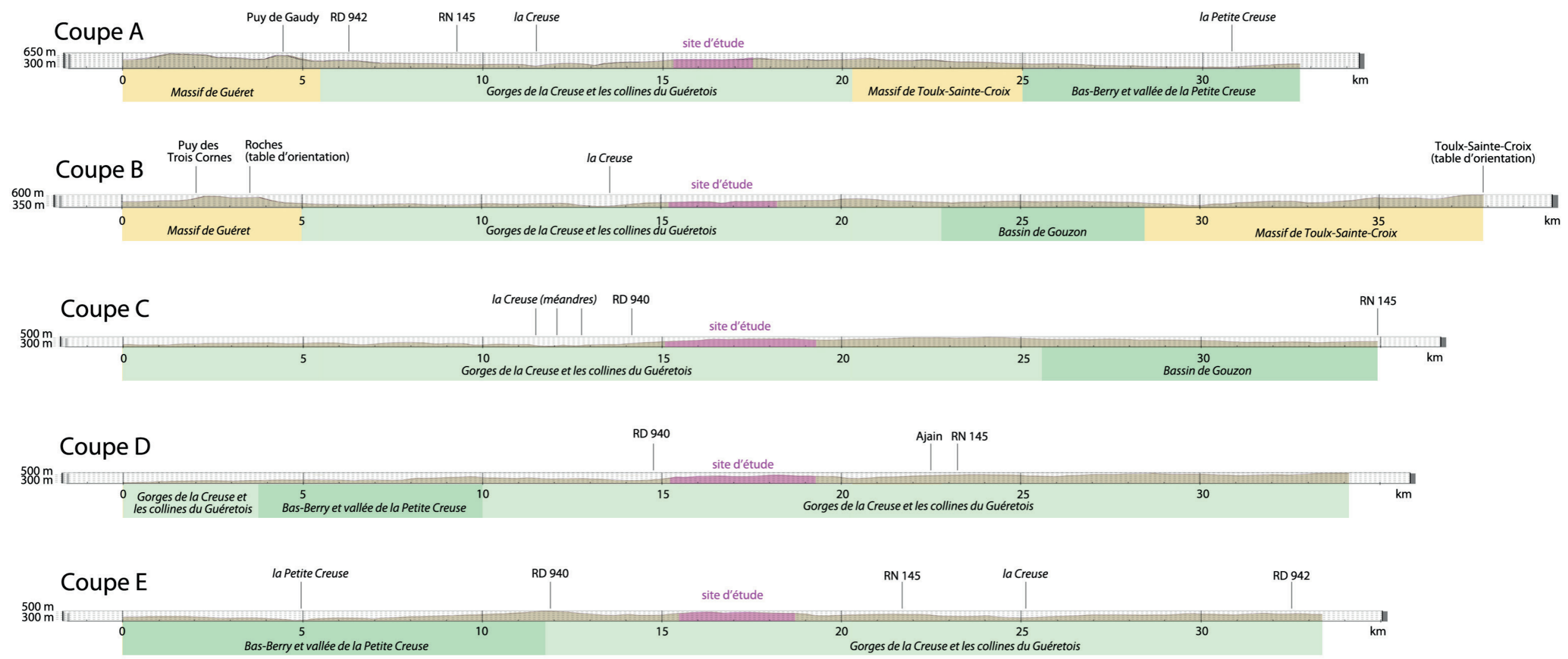


Coupe 1 : Coupe sans exagération altimétrique
Source : BORALEX



Coupe 2 : Coupe avec exagération altimétrique
Source : BORALEX





Coupe 3 : Le site d'étude dans son contexte morphologique et paysager (coupes sans exagération altimétrique localisées sur la Carte 7)
 Source : BORALEX





Diagnostic - contexte physique

- Le site éolien se trouve sur les monts de Jouillat, relief « **modeste** » (par rapport au relief marqué des monts de Guéret qui lui fait échos de l'autre côté de la Creuse) qui constitue **la toile de fond de certaines vues**, notamment **depuis l'ouest**. Le couvert végétal (bocage, forêt) associé au **relief vallonné** limite la profondeur et la largeur des champs de vision en direction du site éolien. Alors que les peux constituent localement des points de repère, l'ensemble du massif de Jouillat/Toulx/Ajain constitue un repère moins prégnant que les monts de Guéret. Des situations de surplomb sont néanmoins possibles depuis la vallée de la Creuse et devront être prises en compte dans la conception du projet.
- S'il n'apparaît pas clairement une ligne directrice, il est important de noter, pour la conception du projet, que :
 - les vues se font principalement depuis le sud-ouest et l'est, d'où l'intérêt d'une implantation lisible depuis ces directions pour assurer la compréhension visuelle du projet ;
 - selon l'étude de la Zone de Développement Eolien sur ce territoire (Dossier de proposition de création de ZDE des monts de Jouillat Sud, Biotope, 2009), les éperons rocheux perpendiculaires à la Creuse, à la Petite Creuse et à la ligne de crête est-ouest peuvent servir de guide. Il s'agit entre autres des plateaux entaillés par les nombreux affluents de la Creuse.

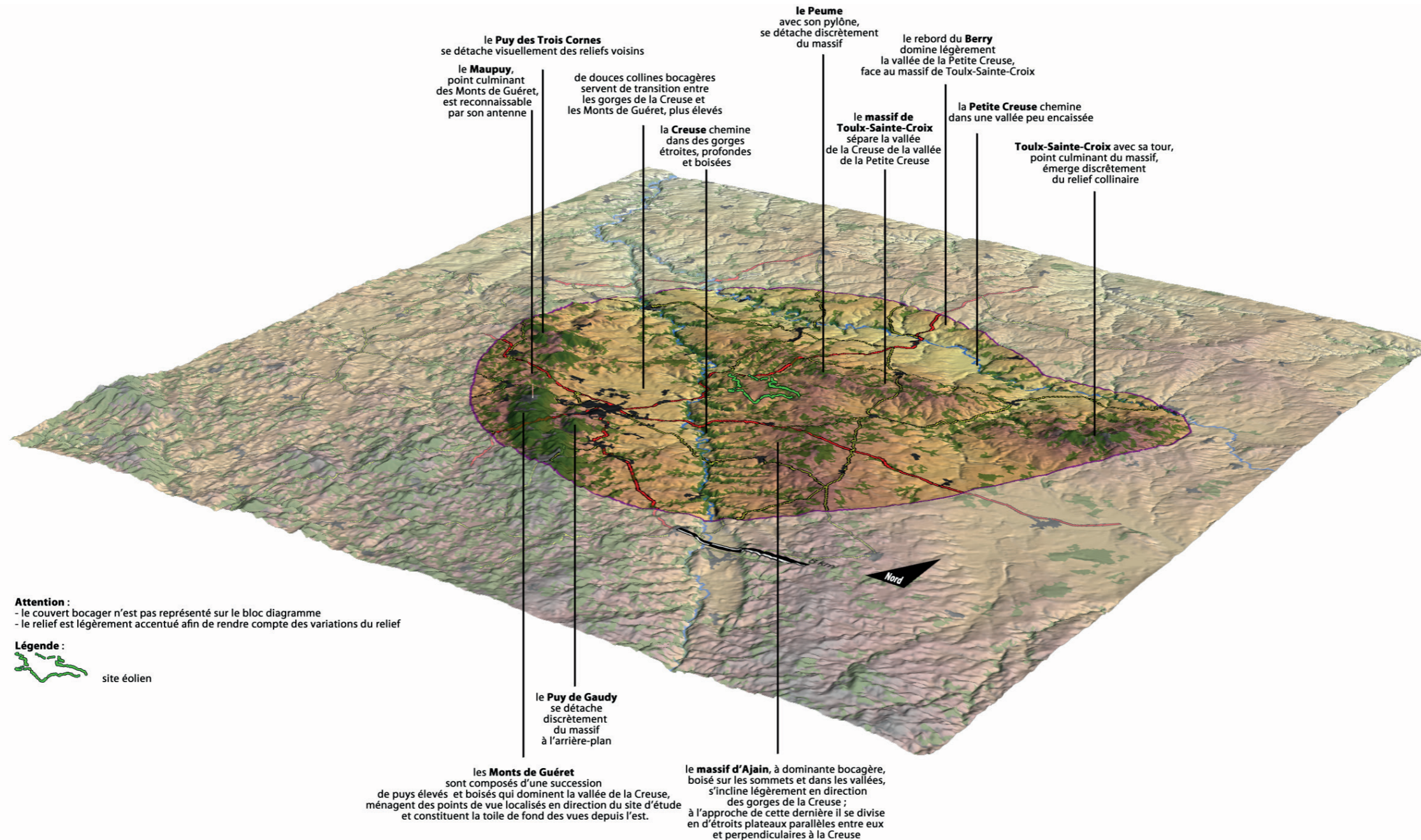


Figure 5 : Analyse structurale mettant en évidence l'organisation du relief et du couvert végétal
Source : BORALEX

